

MAIRIE D'ALIXAN  
Place de l'Esplanade  
26300 ALIXAN  
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

**Compte rendu sommaire de la séance du 20 mai 2015  
A 20h00**

**Présents :** Aurélie LARROQUE, Nicolas BERTRAND, Michel FLEGON, Marie-Jacquotte DEVAUX, Chantal CORNILLON, Jean-Luc MOULIN, Rolland JUNILLON, Corinne FAY, Rémy MARTIN, Yvan ROMAIN, Barbara VERILHAC, Hervé MOUVEROUX, Jean-Pierre SAPET

**Absents :**

Dominique BARNERON ayant donné pouvoir à Corinne FAY  
Marielle TAVERNIER ayant donné pouvoir à Marie-Jacquotte DEVAUX  
Perrine URBAIN ayant donné pouvoir à Barbra VERILHAC  
Frédéric CULOSSE ayant donné pouvoir à Michel FLEGON  
Lydie MERLE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre SAPET  
Philippe AUBRY

**Secrétaire de séance :** Barbara VERILHAC

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2015**

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

**DECISIONS DU MAIRE**

**Décision n°2015-002 :** Signature d'un contrat de maintenance pour le logiciel GESCIME pour la gestion de son cimetière avec la société GESCIME 29200 BREST pour un montant annuel de 228.42 € HT. Le contrat est conclu à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 pour une durée de 3 ans.

**Décision n°2015-003 :** Signature d'une proposition d'honoraires pour une étude de faisabilité concernant le projet de restructuration de la cantine scolaire avec Lydie JOMAIN, architecte DPLG 26500 BOURG LES VALENCE. Les honoraires pour cette étude de faisabilité sont de 3480 € TTC.

**Décision n°2015-004 :** Achat d'un radar pédagogique DSD à la société DATA COLLECT TRAFFIC SYSTEMS- 75008 PARIS pour un montant de 3008.32 € TTC.

**DELIBERATIONS**

**D2015-03-01 TRAVAUX DE COUVERTURE ET DE MACONNERIE DU CLOCHER DE L'EGLISE :  
APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE**

Le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Définitif relatif aux travaux de maçonnerie et de couverture du clocher de l'église et le coût prévisionnel définitif des travaux, autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux à la somme de 197 873.95 € HT et fixant le forfait prévisionnel de rémunération de la mission de base à la somme de 197 873.95 € x 10.5 % = 20 776.76 € HT et autorise le Maire à déposer et à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme afférentes pour la réalisation de ces travaux.

**Voté à l'unanimité**

**D2015-03-2 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE COUVERTURE ET DE  
MACONNERIE SUR LE CLOCHER DE L'EGLISE AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL**

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour permettre la

réalisation des travaux de couverture et de maçonnerie de l'église, autorise Madame le Maire à établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents nécessaires et charge Madame le Maire de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

**Voté à l'unanimité**

**D2015-03-03 : CESSION A LA COMMUNE DE LA PARCELLE YB 361**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'acquérir pour régularisation foncière pour l'Euro symbolique la parcelle cadastrée YB 361 sise les Hautes Marthes d'une surface de 37 m<sup>2</sup> qui sera par la suite intégrée dans le domaine public et autorise le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître AUTONES, notaire à Saint Marcel les Valence. Tous les frais seront à la charge de la commune.

**Voté à l'unanimité**

**D2015-03-04 : ACQUISITION DES PARCELLES M237 ET M238**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'acquisition des parcelles cadastrées M237 et M238 sises le village au tarif de 20€ le m<sup>2</sup>, autorise le Maire à signer l'acte notarié. L'acte correspondant sera établi par Maître AUTONES, notaire à Saint Marcel les Valence.

**Voté à l'unanimité**

**D2015-03-05 : APPROBATION DE L'ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE LA SAFER POUR LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la mise en réserve auprès de la SAFER des parcelles suivantes : Description du bien : Parcelles de terre - Surface : 9 ha 11a 22ca - Désignation cadastrale : ZK 70(P) et ZK 104 - Pas de bâtiment. L'acquisition de ces parcelles peut permettre de constituer une réserve foncière dans le cadre du projet de déviation routière des RD538 et 101. Le conseil municipal autorise le Maire à procéder au règlement de la mise en réserve de ces biens pour un montant de 87 859.51 €.

**Voté à l'unanimité**

**D2015-03-06 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS POUR L'ELECTRICITE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes du SDED ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés, accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorise sa signature ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Voté à l'unanimité**

**D2015-03-07 : APPROBATION DU CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, le refinancement suivant.

- Montant : 225 000 EUR / Durée : 5 ans / Date du point de départ de l'amortissement : 25/10/2015 / Amortissement : échéances constantes / Base de calcul : 30/360 / Périodicité : mensuelle / Commission d'engagement : 300.00 € / Taux fixe de 1.08 % / Modalités de mise à disposition des fonds : mobilisation des fonds au gré de l'emprunteur – montant minimum de chaque versement : 10 000 € - date de début : 27/04/2015 – Date de fin : 25/10/2015

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche qui est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats de prêts et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**Voté à l'unanimité**

**D2015-03-08 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 DU SIEPV SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIEPV.

**Voté à l'unanimité**

**D2015-03-09 : CREATION D'UN POSTE D'ASVP DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de de créer un poste d'ASVP dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi », précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention, précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine, indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail et autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

**Voté à l'unanimité**

**D2015-03-10 : CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL 2015 - 2017**

Le Conseil après en avoir délibéré décide d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service assistance retraite, prestation à l'acte choisi avec le CDG26 suivant les besoins et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

**Voté à l'unanimité**

|                           |
|---------------------------|
| <b>QUESTIONS DIVERSES</b> |
|---------------------------|

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h57.

A Alixan le 9 juillet 2015  
Madame le Maire,  
Aurélie LARROQUE